Enterremt de jean ~~baptiste~~ joseph Castueil

L'an mil sept Cens trente Cinq, et le vingt sept du mois de Mars, j'ay Enseveli dans le Cimetiere de Cette parroisse jean ~~baptiste~~ joseph Casteuil fils de jean, et de Marguerite giraude agé d'environ six Mois. Denans Curé

Enterremt de Marie rigouarde

L'an mil sept Cens trente Cinq et le vingt neuf du mois de mars, j'ay Enseveli dans le Cimetiere de Cette parroisse marie rigouarde veuve de melchior vidal agée d'environ soixante et quinze ans ayant été Munie des Sacrements de L'église.

Denans Curé

Bapteme de Louis Charles Laty

L'an mil sept Cens trente Cinq et trois du mois d'avril j'ay Baptisé Louis Charles Laty fils naturel, et legitime de pierre Et de Catherine ayguiere. Le parrain sieur Charles reynaud La marraine demoiselle marie Catherine de Bourguignon de La Mure de lamure Denans Curé

Enterremt de mathias Clamen

L'an mil sept Cens trente Cinq et le quatorze du mois d'avril, j'ay Enseveli dans le Cimetiere de Cette parroisse mathias Clamen fils de feu antoine et de magdelaine vidalle agé d'environ quatorze mois

Denans Curé

mariage de noble hyacinte de flameng avec demoiselle margtte peillon

L'an Mil sept Cens trente Cinq, et le quatorze du mois d'avril, le mariage accordé entre sieur le noble hyacinte de flamenq fils a feu joseph de La ville de Toulon d'une part, et demoiselle Marguerite peillon fille d'andré peillon, et de demoiselle Anne de Tassy de La même ville de Toulon, d'autre, a été Celebré dans l'eglise du Couvent des reverends peres minimes de Lavallette. Les trois denonciations omises attendu la dispense de monseigneur L'evêque de Toulon, et La permission de passer outre par monsr Tournier chne vicaire General et official dudit seigneur evêque dont j'ay inseré icy mot pour mot les termes. En Consequence de La permission verbale que Monseigneur a accordée pour Celebrer le mariage du sieur noble de flameng avec La demoiselle peillon Nous permettons qu'il soit Celebré à Toulon ce treize avril mil sept Cens trente Cinq Tournier Chanoine vicaire General, et official, j'ay exigé Leur mutuel Consentement, et je les ay mariés selon le rit de notre sainte mere l'eglise Catholique, apostolique, et Romaine. Temoins